

### Le haut-commissariat pour les réfugiés

Les Nations Unies considèrent comme réfugié quiconque, par crainte d'être persécuté, s'éloigne du pays où il vivait ordinairement. A la fin de la seconde guerre mondiale, il y avait en Europe près de 2,200,000 réfugiés. Le Canada et d'autres pays fondèrent ensemble le Comité intergouvernemental des réfugiés afin de secourir ceux-ci dans leurs migrations, de les établir dans le pays où ils se trouvaient ou de les faire rentrer librement dans leur pays d'origine. En 1946, une institution spécialisée des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les réfugiés, prit la relève du Comité intergouvernemental. Le Canada en devint membre en 1947. De 1946 à 1961, le Canada a versé environ \$18,800,000 pour cette organisation.

A sa quatrième session, en 1949, l'Assemblée générale désigna pour trois ans un haut-commissaire pour les réfugiés, l'OIR allant cesser d'exister. En 1953, l'Assemblée prolongea le mandat du haut-commissaire pour trois années encore, puis, en 1957, pour une période de cinq ans s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 1959 au 31 décembre 1963. A la dix-septième session, l'Assemblée a prolongé le mandat jusqu'au 31 décembre 1967.

Le rôle du haut-commissaire, au début, ne comportait pas d'opérations particulières, se limitant à la protection générale des réfugiés. En 1952, il fut autorisé à réunir des fonds en vue d'une aide d'urgence aux groupes de réfugiés relevant de son mandat et qui étaient dans le plus grand besoin. Les fonds qu'il put obtenir furent versés au Fonds d'urgence des Nations Unies pour les réfugiés, lequel, en 1954, fut transformé en un fonds libre, le Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, ayant pour but principal la recherche d'une solution définitive au problème des réfugiés soit par leur assimilation sociale et économique en Europe, soit par leur émigration.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1959, le Fonds pour les réfugiés fut remplacé par un nouveau programme du Haut-Commissariat, mis en oeuvre par celui-ci sous la direction d'un comité exécutif formé de représentants des Etats membres de l'ONU. Le Canada fait partie de ce comité depuis 1957. De 1951 à 1963, le Canada a contribué pour plus de \$2,800,000 aux finances du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, il a fait don de \$350,000 à la Croix-Rouge canadienne, en 1956-1957, à l'intention des réfugiés de Hongrie. Le total des contributions versées ou promises par le Canada de 1954 à 1962 place notre pays au quatrième rang des contributeurs.

Grâce aux efforts du Comité intergouvernemental pour les réfugiés, de l'OIR et du Haut-Commissariat, le nombre des réfugiés en Europe est tombé de 2,200,000 en 1946 à quelque 50,000 en 1962. Cette amélioration d'une situation douloureuse a été rendue possible en grande partie par les contributions des Etats membres à l'ONU et à ses programmes connexes: Année mondiale du réfugié et Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME). Au cours de l'Année mondiale (juin 1959 - juin 1960), 97 pays, dont le Canada, ont pris part à la campagne entreprise et ont versé des contributions atteignant au-delà de \$83,000,000 (E.-U.). La contribution du Gouvernement canadien à cette campagne a consisté en \$1,000,000 de farine de blé donnée à l'Office de secours de travaux pour les réfugiés arabes de Palestine dans le Proche-Orient et en une dépense de \$600,000 pour la venue au Canada, en trois vagues successives, de 325 réfugiés tuberculeux, qui ont été soignés dans les sanatoriums canadiens, puis établis au Canada. Avec ces réfugiés sont venues 501 personnes à leur charge. Au 31 mars 1962, il ne restait que huit de ces tuberculeux dans les sanatoriums. Outre cette participation spéciale à l'Année mondiale du réfugié, le Canada a fait venir sur son territoire, dans le cadre de cette Année, plus de 5,000 réfugiés, dont 1,097 vivaient auparavant dans des camps d'Italie et d'Allemagne.